

Communiqué de presse

Paris, le 9 février 2023

Le “Pacte” : nous avons besoin d’augmentations de salaires, pas d’une nouvelle indemnité inégalitaire !

SUD éducation était présent mercredi 8 février après-midi pour une réunion entrant dans le cadre de la concertation en cours sur la revalorisation prévue par le ministère. Rappelons que la revalorisation prévue par le ministère contient une partie “Socle” qui correspond à la part inconditionnelle (1,9 milliards d’euros en année pleine), et la partie “Pacte”, qui correspond aux missions supplémentaires (300 millions d’euros pour les quatre derniers mois de l’année 2023).

Ce projet est celui d’une prime, dont seraient bénéficiaires les personnels ayant accepté d’exercer un bouquet de missions supplémentaires : coordinations diverses et variées, remplacements courts, devoirs faits etc. Le montant serait de 3650 par an en moyenne, et de 72 heures équivalents de cours pour un·e enseignant·e, mais le volume des heures modulées. Ce seraient les chef-fes d’établissements ou les directions d’écoles en lien avec les IEN qui seraient en charge de la définition des besoins et la distribution des primes.

Pour SUD éducation, ce projet est scandaleux :

- il renforce les inégalités femmes/hommes, et entre les personnels handicapés et les autres, car les femmes et les personnels handicapés prennent très nettement moins de missions supplémentaires
- il renforce l’autorité des chef-fes d’établissements, mais aussi celle des directions d’école, dans la droite lignée de la loi Rilhac, et va diviser les équipes, par une concurrence des collègues pour l’obtention du “Pacte”
- il dégrade encore un peu plus les conditions de travail, dans un contexte où le temps de travail et les missions demandées aux enseignant·es explosent, au lieu de reconnaître les missions déjà exercées

Pour SUD éducation, il faut abandonner ce projet au profit d’une augmentation de salaires pour toutes et tous. Dans l’immédiat, il faut verser le montant de l’enveloppe Pacte dans la revalorisation inconditionnelle, et augmenter les salaires par :

- une augmentation de 400 euros pour toutes et tous
- une augmentation du point d’indice, dans le cadre d’une refonte des grilles dans l’objectif de réduire les inégalités salariales

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

